



TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

Douglas Finnon
President
Président

Roland Hackl
Vice-President
Vice-Président

1710-130 Rue Albert Street
Ottawa, ON - K1P 5G4
Tél: (613) 235-1828
Fax: (613) 235-1069
www.teamstersrail.ca

Christopher Lowe
Secretary Treasurer
Secrétaire-Trésorier

Don Ashley
National Legislative Director
Directeur législatif national

Le 11 mai 2015

Dirigeants de division
Dirigeants des comités généraux
Dirigeants des conseils législatifs provinciaux
Membres de la CFTC

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Au Canada, l'industrie ferroviaire subit une transformation dont chacun de nos membres est témoin quotidiennement. Un stress énorme est imposé aux travailleurs syndiqués, ceux-là mêmes qui font fonctionner l'industrie ferroviaire. Le style très américain des relations de travail s'est installé dans notre industrie canadienne et, d'après les plaintes et les griefs dont nous sommes saisis, les travailleurs sont de plus en plus nombreux à être victimes de confrontations et de représailles. Au Canada, les attaques contre les travailleurs ne sont pas plus évidentes qu'elles le sont dans l'industrie ferroviaire. Bien sûr, vous qui lisez ceci le savez fort bien, car c'est ce que vous vivez chaque jour.

À la lumière de toutes les circonstances qui sont les nôtres en cette période critique, tous les membres du comité exécutif jugent que le moment est venu de vous dresser un portrait de l'état de notre syndicat.

La CFTC est en action pour défendre les droits de ses membres ainsi que les conventions collectives, régimes de retraite et avantages sociaux qu'elle a négociés en leur nom. De plus, elle lutte contre les mesures disciplinaires excessives, les congédiements injustifiés et les violations du *Code canadien du travail*. Elle se bat pour améliorer les conditions de travail et accroître la sécurité au travail à une époque où le gouvernement et l'industrie à la fois sont en guerre contre les travailleurs. Au sein des divisions, des comités généraux et des conseils législatifs provinciaux et jusqu'au comité exécutif national, tout le monde contribue à la lutte et personne à ce jour n'a affirmé que nous devrions abandonner et cesser de nous battre.

Tous les membres nouvellement élus du comité exécutif national travaillent ardemment et apportent de nombreux changements qui visent à rendre de meilleurs services aux membres, à moderniser le fonctionnement et les communications du syndicat et à gérer



plus efficacement les finances de ce dernier. Les membres de l'exécutif s'engagent unanimement à ne pas baisser les bras, à trouver des façons de faire la lutte aux employeurs et à ne jamais au tout jamais cesser de se battre.

Les violations de conventions collectives font l'objet d'une procédure de règlement de griefs et d'arbitrage, tandis que les violations de la loi sont présentées aux commissions du travail. La CFTC se fait représenter par avocats dans chaque cas. Des décisions rendues ont été enregistrées auprès de la Cour fédérale à la suite de violations répétées d'employeurs et les tribunaux peuvent ensuite appliquer les ordonnances des commissions. Seulement au cours des deux dernières années et seulement pour le CP, le Conseil canadien des relations industrielles a été saisi de 13 dossiers. Deux des ordonnances du Conseil ont été enregistrées auprès de la Cour fédérale étant donné que l'employeur refusait de s'y conformer. Deux autres plaintes portées contre des membres du syndicat ont été déboutées.

Depuis 2013, la CFTC a défendu plus de 160 dossiers en arbitrage, dont plus de 100 concernaient des congédiements. Le taux de succès de la CFTC varie, mais gravite habituellement autour de 70 %. Dans chacun de ces dossiers, la CFTC fait appel à un conseiller juridique. De nombreux autres dossiers de congédiement dans le système aboutissent devant un arbitre. Par exemple, le prochain lot de dossiers d'arbitrage qui seront instruits au cours du mois à venir comprend 14 dossiers de la CFTC, dont 11 concernent un congédiement. Il y a des milliers de griefs dans le système qui pourraient aboutir devant un arbitre. Le système est donc sollicité jusqu'à la limite de rupture.

Dans plusieurs dossiers d'arbitrage de différends, des conseillers juridiques et d'autres professionnels sont intervenus efficacement. En 2012, le CP nous a offert des exemples éloquentes. La contribution d'experts en matière de pensions s'est avérée essentielle pour préserver des millions de dollars en prestations de retraite de nos membres. La même bataille refait surface du côté de VIA Rail en 2015, car l'employeur s'attaque directement aux pensions. Encore une fois, nous avons retenu les services de professionnels en pensions pour nous assurer une représentation d'experts et nous espérons sauver le régime de retraite de nos membres qui travaillent pour VIA.

Du côté du CP, un processus de médiation et d'arbitrage sera entamé sous peu. Le bureau national couvrira les honoraires des avocats et des autres professionnels retenus selon leurs champs d'expertise respectifs. Tous les enjeux sont très graves et les membres bénéficieront des services de l'équipe de professionnels la plus compétente possible pour défendre leurs intérêts.

Avoir recours à l'arbitrage et au système judiciaire est un processus très coûteux et parfois très long. Cependant, la réalité est que la présente guerre se livre principalement sur le terrain juridique et nous devons pouvoir compter sur la représentation de juristes compétents et efficaces pour espérer obtenir gain de cause.

Le gouvernement cherche à installer des enregistreurs vidéo et de la voix à bord des locomotives. À leur tour, les compagnies de chemin de fer tentent de convaincre le gouvernement de leur donner accès aux enregistrements en tout temps et pour tout motif. C'est une approche très dangereuse à une fonctionnalité que le Bureau de la sécurité des transports (BST) avait recommandée aux fins de faciliter ses enquêtes à la suite d'accidents. Cette question a refait surface pendant les négociations avec le CN et continue de refaire surface du côté du CP, de VIA et de Bombardier (GO Transit).

La lutte pour protéger les droits des travailleurs contre cette surveillance illégale est un autre projet que nous avons initié. En jeu pourrait être le changement le plus considérable aux conditions de travail à ce jour et nous avons donc réuni une excellente équipe de conseillers juridiques qui travailleront avec notre directeur législatif national, le confrère Don Ashley, ainsi que nos consœurs et confrères des Teamsters.

Au cours des 12 années depuis la fondation de la CFTC, la portion nationale des cotisations syndicales mensuelles n'a jamais été majorée. En 2010, un nouveau fonds de formation a été créé et il est financé à hauteur de cinq dollars par membre par mois. Cependant, cet argent est dédié exclusivement à la formation des membres et des dirigeants et ne peut être utilisé à aucune autre fin. Nous modifions maintenant le mode de prestation des programmes de formation; ces derniers seront livrés régionalement, ce qui se soldera par des économies de coûts considérables. L'offre de formation sera bonifiée à mesure que nous multiplierons les lieux de formation et le nombre de cours proposés; cependant, les mesures d'économie de coûts nous permettront de maintenir l'actuel niveau de financement pendant bien des années à venir. Nous pourrions presque doubler l'offre de formation sans pour autant augmenter les coûts.

Récemment, le comité exécutif a passé en revue l'ensemble de nos activités financières et statué sur la viabilité des fonds à long terme. Il a été jugé que les revenus actuels ne couvrent pas les dépenses d'exploitation et les passifs budgétés. L'exécutif a donc autorisé une augmentation de dix dollars par membre par mois et elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Ce taux majoré demeurera en vigueur jusqu'au congrès 2018 de la CFTC, où les délégués élus statueront sur la suite des choses. Si les délégués n'agissent pas, l'augmentation sera annulée et la cotisation nationale sera réduite.

Plusieurs décisions expliquent la nécessité de majorer la cotisation. En 2013, l'initiative du président visant à faire modifier les statuts de la CFTC a coûté aux membres plusieurs centaines de milliers de dollars en dépenses. En parallèle, la cotisation perçue pour le conseil législatif national a été réduite à 3,25 \$ par membre par mois. Il s'établissait auparavant à 7,50 \$ pour les IL et à 6,75 \$ pour tous les autres membres. Ces deux décisions à elles seules représentent un coût direct de plus de 1 million de dollars pour le fonds général.

Une portion de l'actuelle cotisation nationale, soit un montant de 2 \$ par membre par mois, servira à financier le fonds du congrès de la CFTC. Ce niveau de financement ne couvre plus les coûts de la tenue du congrès et c'est le fonds général qui absorbe le déficit du fonds du

congrès. Il serait plus que temps de majorer le financement mensuel du fonds du congrès. La CFTC tient son congrès tous les quatre ans et sa tenue coûte environ 1 million de dollars. Le prochain congrès se tiendra en septembre 2018.

L'inflation a un effet sur le budget d'exploitation national et les frais généraux. Par exemple, en vertu de l'entente de fusion avec les Teamsters, la CFTC doit verser un paiement per capita et, en vertu des modalités de l'entente de fusion, ce paiement per capita est appelé à augmenter proportionnellement aux augmentations de salaire moyennes consenties aux membres du syndicat. Par conséquent, chaque année, nos obligations augmentent alors que les montants que nous percevons en cotisations nationales demeurent les mêmes. Ces montants ont même diminué depuis 2013. Il est impossible de maintenir cette structure indéfiniment.

Le comité exécutif a aussi pris des mesures pour réduire les dépenses. Les salaires des dirigeants nationaux ont été gelés à leur niveau de 2014, ce qui résultera en une économie annuelle de plus de 20 000 \$. Le bail du bureau a été récemment renégocié et nous payerons près de 5 000 \$ de moins en loyer chaque année. D'autres frais généraux du bureau ont été réduits et nous examinons d'autres mesures pouvant être prises pour les réduire encore plus. Plusieurs des coûts sont relativement fixes, mais toute dépense pouvant être raisonnablement réduite ou éliminée le sera.

À l'heure actuelle, le bureau national de la CFTC paie les dépenses engagées par les présidents généraux pendant les négociations collectives ainsi que la totalité des honoraires d'avocats dans les dossiers d'arbitrage, les plaintes déposées aux commissions du travail et les actions en justice intentées pour l'ensemble de l'organisation. Cela représente une charge pour laquelle le financement national mensuel n'était pas conçu et qui n'était jadis pas absorbée par la cotisation nationale. L'augmentation des charges financières combinée à une diminution des montants perçus en cotisations depuis 2013 justifie l'actuelle nécessité de majorer les revenus.

L'augmentation de la cotisation nationale servira principalement à financer la lutte qui se poursuit pour protéger les droits des membres à tous les égards juridiques possibles. Ce budget juridique reflète l'engagement du comité exécutif à exploiter et à financer le meilleur programme de défense juridique possible. Une partie de la hausse devra être investie dans le fonds du congrès pour combler le manque à gagner.

Les membres du comité exécutif reconnaissent qu'il s'agit d'une hausse salée, mais sachez que la décision d'augmenter la cotisation n'a pas été prise à la légère. À la lumière des circonstances, cette décision était cruciale pour la représentation de tous les membres de la CFTC d'un bout à l'autre du Canada et pour la viabilité à long terme de l'organisation.

Nous ferons circuler de l'information démontrant combien par membre par mois sert à financer les activités, les salaires, les frais généraux du bureau, le contentieux, etc. Ce rapport est en train d'être préparé et sera distribué partout dans l'organisation une fois qu'il sera prêt.

Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance de cette information.

En toute sincérité et solidarité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Douglas Finnon". The signature is fluid and cursive, written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

Douglas Finnon
Président de la CFTC

c.c. : Membres du comité exécutif de la CFTC